

Pour une datation de la lettre 243 d'Augustin à Laetus

Laetus était « novice » dans l'un des deux monastères masculins d'Hippone – le monastère laïc ou le monastère clérical¹. Il en est parti, depuis quelque temps déjà, pour régler ses affaires de famille, mais on ne sait s'il reviendra, si grande est sur lui l'emprise de sa mère, qui fait tout pour le retenir. Le jeune homme vient précisément de donner de ses nouvelles. Augustin lui répond ainsi :

« J'ai lu la lettre que tu as envoyée à nos frères, dans ton désir d'être consolé de ce que tes premières armes sont troublées par beaucoup d'épreuves, et où tu as même laissé entendre que tu souhaitais une lettre de moi. Je partage ta douleur, frère, et je ne puis tarder à t'écrire, pour ne pas refuser, non seulement à ton souhait, mais aussi au mien, ce à quoi je me vois tenu par le devoir de charité. Si donc tu te declares nouveau soldat du Christ, ne déserte pas le camp où tu as, toi aussi, à bâtir cette tour dont parle le Seigneur dans l'Évangile² ». (§ 1)

Puis il cite longuement *Luc* 14, 26-33 :

« Écoute ce qu'a dit le Christ : ' Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père, sa mère (...); et s'il ne porte pas sa croix et ne marche pas à ma suite, il ne peut être mon disciple. En effet, lequel d'entre vous, désirant bâtir une tour, ne commence par s'asseoir et par calculer s'il a assez d'argent pour son achèvement (...)? Ou quel roi (...)? Pareillement donc, celui d'entre vous qui ne renonce pas à tous ses biens ne peut être mon disciple ' ». (§ 2)

Un peu plus loin, il rappelle à Laetus que la femme qui est sa mère est aussi sa sœur dans le Christ (§ 3) : elle ne devrait pas, en tant que telle, se montrer possessive (§ 4). A défaut d'être généreuse comme la mère des Maccabées ou les mères lacédémoniennes (§ 6), elle peut au moins être tolérante (§ 10). Que

1. Nous espérons y voir plus clair sur ce point au terme de la présente étude.

2. *Ep.* 243, 1, *CSEL* 57, p. 568 : « Legi epistolam quam misisti fratribus, consolari te cupiens quod multis temptationibus tua tirocinia quatiantur, in qua etiam insinuasti desiderare te litteras meas. Condolui, frater, et cessare ab scribendo non potui, ne non solum tuo sed etiam meo desiderio negarem quod me uidebam officio debere caritatis. Si te igitur tironem Christi profiteris, castra ne deseras, in quibus tibi etiam aedificanda turris est illa, de qua in euangelio dominus loquitur ».

Laetus se ressaisisse (§ 11) ! Qu'après avoir pris les dispositions nécessaires pour les siens, il rejoigne la communauté ! L'Église a besoin de lui et ses « frères » l'attendent (§ 12).

Cette lettre d'Augustin, adressée à un personnage de second plan qui n'est pas autrement connu, n'a jamais fait l'objet d'une étude attentive, conduite avec le souci d'établir une datation vraiment précise. Lenain de Tillemont a estimé qu'Augustin l'avait écrite « dans les premières années de son épiscopat »³. La notice « Laetus » de la *Prosopographie de l'Afrique chrétienne* n'y contredit pas, puisqu'elle propose comme « date charnière » « celle de l'ordination épiscopale d'Augustin »⁴. Cependant, le P. Luc Verheijen, citant naguère, entre autres exemples, la lettre 243, déclarait pour sa part que la date de cette dernière « nous est absolument inconnue »⁵. Nous croyons, au contraire, possible, sur la base d'indices divers, tant externes qu'internes, et grâce surtout à un rapprochement inespéré, de fixer la date de la lettre avec une quasi-certitude.

I. — TÉMOIGNAGE DES MANUSCRITS ET DE L'*INDICVLVM* DE POSSIDIUS

Pour commencer, nous avons été frappé de ce que, dans les manuscrits de la classe *M* (*Monacensis* 6266 et autres), on trouve la succession suivante : 25.27.30.31.24.32.109.243.26⁶. Il s'agit, jusqu'à 32, de la première section du dossier Paulin de Nole (années 394-395 ou 395-396⁷). La lettre 26 d'Augustin à Licentius, qui renferme le poème de ce dernier, s'y rattache évidemment, puisque Augustin l'a transmise à Paulin avec la lettre 27. Si nous comprenons bien, la lettre 109 de Seuerus, évêque de *Mileu*, à Augustin a été attirée là par les lettres 31 et 32 : à la fin de la lettre 31 d'Augustin à Paulin (§ 9), Seuerus joint en effet ses salutations à celles d'Augustin, et, au début de la lettre 32 qu'il adresse à Romanianus (§ 1), Paulin cite Seuerus au nombre des évêques africains ses amis⁸. Quant à la lettre 243, c'est peut-être en raison de son sujet qu'elle voisine avec 26, autre lettre de direction adressée à un jeune homme. La lettre 109 est de date incertaine : il est douteux qu'existe, en plus du rapport logique, un rapport

3. LENAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Augustin*, Paris 1702, p. 228.

4. A. MANDOUZE, *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, I. *Afrique* (303-533), Paris 1982, p. 623.

5. L. VERHEIJEN, « Spiritualité et vie monastique chez saint Augustin : l'utilisation monastique des Actes des Apôtres 4, 31, 32-35 dans son œuvre », *Jean Chrysostome et Augustin...*, Paris 1975, (p. 94-123), p. 118.

6. A. GOLDBACHER, *CSEL* 58, *Praefatio*, p. XI.

7. Voir, en dernier lieu, sur la question, D.E. TROUT, « The dates of the ordination of Paulinus of Bordeaux and of his departure for Nola », *R.É.Aug.* 37, 1991, p. 237-260.

8. *Ep.* 31, 9, *CSEL* 34, 2, p. 8 ; *Ep.* 32, 1, *ibid.*, p. 8-9.

chronologique entre elle et les autres. On ne peut qu'en dire autant, présentement, de la lettre 243, mais on verra que celle-ci se retrouve ailleurs proche de la lettre à Licentius et que son *terminus a quo* est donné par la lettre 30.

Un regard porté sur une autre classe de manuscrits, la classe *P*, permettra, croyons-nous, d'aboutir à une conclusion plus nette. Dans ces manuscrits (*Parisinus* 12193 et autres⁹), les lettres 248.243.258, et, plus sûrement, 243.258 se présentent comme formant un groupe. Nous le déduisons de ce que, dans deux manuscrits de ladite classe, les lettres en question disparaissent ou reparaissent en même temps, pratiquement indissociables :

- dans le *Parisinus* 12226, les lettres 243.258 sont omises, puis rajoutées ;
- dans le *Palatinus* 209, les trois lettres à la fois sont omises.

Seulement, la date de la lettre 258 à Marcianus n'est pas immédiatement assurée. O. Perler, par exemple, propose – d'ailleurs avec hésitation – une date très discutable : 391¹⁰.

Par bonheur, 258 est rapprochée de 46.47 dans les manuscrits de la classe *M*, et forme, avec elles, un groupe. On s'en rend compte grâce à un manuscrit assez particulier, le *Parisinus nov. acq.* 1443, un peu plus ancien que le *Monacensis* 6266 déjà cité, et contenant beaucoup moins de lettres. L'ordre des lettres y est fort différent de celui qu'offre le *Monacensis* 6266. Cependant l'ordre est resté le même en quelques endroits, et l'on retrouve notamment la courte série 46.47.258¹¹. L'observation en a déjà été faite par Lietzmann, dans un article où il montre comment le recueil des lettres d'Augustin a dû se constituer à partir de petites – voire toutes-petites – collections¹² : mais lui-même n'en tire pas de conséquences pour la chronologie.

Si nous avons eu raison de distinguer la série 243.258, comme Lietzmann la série 46.47.258, nous pouvons dire que 243 est datable par rapport à 258, qui est datable, à son tour, par rapport à 46.47. Or, ces deux lettres-là (lettre de Publicola à Augustin et réponse) se situent entre le début de l'épiscopat (milieu de 395 ou de 396) et l'année 399. Cette fourchette chronologique serait donc valable aussi pour la lettre à Laetus.

Nous nous fierions bien plus encore au témoignage de l'*Indiculum* (Catalogue) de Possidius. On sait que le début de la liste, en tout cas, dans la section qui nous occupe – [X⁵] *Epistulae* –, est le reflet de l'ordre chronologique : on n'y trouve que les lettres les plus anciennes. La lettre à Laetus apparaît sous le n° 15¹³. Avant elle, la lettre 26 à Licentius (n° 11) semble – car il y a quelques lettres perdues – la plus tardive (avril-mai 395 ou 396). Après elle, la lettre la plus proche, parmi

9. A. GOLDBACHER, *op. cit.*, *Praefatio*, p. XVI.

10. O. PERLER, J.-L. MAIER, *Les voyages de saint Augustin*, Paris 1969, p. 153 et n. 6.

11. A. GOLDBACHER, *op. cit.*, *Praefatio*, p. XV.

12. H. LIETZMANN, « Zur Entstehungsgeschichte der Briefsammlung Augustins », *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften, phil.-histor. Klasse*, 1930, p. 358.

13. POSSIDIUS, *Operum S. Augustini, elenchus*, éd. A. WILMART, *MA II*, Rome 1931, p. 183.

celles que nous possédons, est la lettre 38 à Profuturus (n° 18) : or, elle se date de 397.

Ce résultat confirmerait donc le précédent, tout en le précisant : on pourrait bien partir de 395 ou 396, mais sans aller jusqu'en 399.

Il faut maintenant tenter de vérifier, par des observations sur la forme et sur le fond de la lettre, la justesse de ces premières impressions.

II. — LE STYLE ET LE VOCABULAIRE DE LA LETTRE

C'est au vu du style que Lenain de Tillemont plaçait la lettre à Laetus « dans les premières années de (l') épiscopat »¹⁴. C'est au vu du style qu'Érasme, doutant qu'elle fût d'Augustin, l'avait attribuée à Paulin de Nole¹⁵. Il est vrai que le style de cette lettre est déconcertant pour notre goût : il est figuré, mais à l'excès, et atteint parfois au baroque.

En voici les principaux exemples :

L'épée spirituelle. — « De même que ce précepte qui nous ordonne de perdre notre âme ne signifie pas que chacun doit se tuer, ce qui est un crime inexpiable, mais signifie que chacun doit tuer en lui l'affection charnelle de l'âme (...), de même il est dit très justement, à propos des parents, que celui qui les aime doit les perdre, non pas en les tuant à la façon des parricides ; mais en frappant et en tuant pieusement et résolument, par l'épée spirituelle de la parole de Dieu, leur affection charnelle (...), qu'il doit faire vivre en eux...¹⁶ » (§ 5)

L'Église mère. — « L'Église, notre mère, est aussi la mère de ta mère. C'est elle qui vous a conçus du Christ, elle qui vous a enfantés avec le sang des martyrs, elle qui vous a mis au monde pour la lumière éternelle, elle qui vous a nourris et vous nourrit encore du lait de la foi, et qui, vous préparant des mets plus substantiels, voit avec horreur que vous

14. Cf. *supra*, n. 3. « Érasme, dit Tillemont, a remarqué que cette lettre n'était pas tout à fait du même style que les autres, ce qui peut faire juger que S. Augustin l'écrivit dans les premières années de son épiscopat ».

15. ÉRASME, *Opera omnia*, t. II, Bâle 1528, p. 88 : « Est quidem et erudita nec infans epistola, caeterum plurimum dissonans a phrasi Augustini : Videtur Paulini ».

16. *Ep.* 243, 5, p. 572-573 : « Sicut (...) hoc praeceptum, quo perdere iubemur animam nostram, non ad id ualet ut se quisque interimat, quod inexpiable nefas est, et tamen ualet ut interimat in se carnalem animae affectum (...), ita de parentibus rectissime dicitur ut, qui eos amat, perdat eos non more parricidarum interficiens, sed spiritali gladio uerbi dei carnalem affectum eorum (...) pie fidenterque percuteus et occidens illud in eis uiuere faciat... ».

17. *Ep.* 243, 8, p. 574-575 : « Mater ecclesia mater est etiam matris tuae. Haec uos de Christo concepit, haec martyrum sanguine parturiuit, haec in sempiternam lucem peperit, haec fidei lacte nutriuit et nutrit cibosque maiores praeparans, quod adhuc paruuli et sine dentibus uagire uultis horrescit. Haec mater toto orbe diffusa tam uariis et multiplicibus errorum

voulez continuer à vagir comme les tout-petits qui n'ont pas encore de dents. Cette mère, répandue sur toute la terre, est agitée par l'attaque d'erreurs si multiples et si diverses que même ses enfants avortons n'hésitent pas à lutter contre elle avec des armes déchainées. Par la mollesse et l'inertie de quelques-uns de ceux qu'elle renferme dans son sein, elle souffre de ce que ses membres se refroidissent en bien des endroits et de ce qu'elle devient moins capable de tenir au chaud les petits. De qui, sinon de ses autres enfants, de qui sinon de ses autres membres, au nombre desquels tu es, réclame-t-elle le juste secours qui lui est dû ? Toi, la délaissant dans le besoin, te tourneras-tu vers les paroles charnelles ? Ne frappe-t-elle pas tes oreilles de plaintes plus fortes ? Ne te montre-t-elle pas des entrailles plus précieuses et de célestes mamelles ?¹⁷ » (§ 8)

Le faux amour maternel. — « Cette ombre d'amour provient des feuilles de cet arbre dont nos premiers parents se couvrirent dans leur coupable nudité¹⁸. » (§ 10)

Crucifier la croix. — « Quand je te voyais, alors que tu étais ici, retenu par des soucis domestiques loin du zèle de Dieu, je me rendais compte que tu étais porté et conduit par ta croix plutôt que tu ne la portais et ne la conduisais. Car notre croix, que le Seigneur nous ordonne de porter pour être tout à fait prêts à le suivre, que signifie-t-elle d'autre que la mortalité de cette chair ? C'est elle qui nous torture jusqu'à ce que la mort soit engloutie dans la victoire. Donc cette croix même doit être crucifiée et percée par les clous de la crainte de Dieu, de peur que nous ne puissions pas la porter parce qu'elle regimbe contre nos membres mal assujettis et trop libres¹⁹. » (§ 11)

Tout cela fleure un peu, on l'admet volontiers, le style de Paulin. S'il est impossible de changer l'attribution traditionnelle de la lettre, il faut dire au moins avec Tillemont que l'auteur de celle-ci est le premier Augustin.

Ajoutons, pour rester au plan de la forme, un indice de vocabulaire. Au paragraphe 8, Augustin a choisi l'expression *susceptio carnis* pour désigner l'incarnation²⁰. Comme l'ont noté J. Finaert et Chr. Mohrmann, Augustin a eu scrupule, lorsqu'il est devenu un écrivain chrétien, à employer le terme d'*incarnatio*²¹. Ce n'est pas la dernière fois qu'Augustin utilisera une périphrase, surtout *hominis susceptio*, mais ce sera alors, semble-t-il, une périphrase utile, permettant

infestationibus agitur, ut abortiui etiam filii eius aduersus eam infrenis armis belligerare non dubitent. Ignauia etiam atque torpore quorumdam quos gremio continet et membra sua frigescere plurimis locis et fouendis paruulis minus idonea fieri dolet. Vnde nisi per alios filios, unde nisi per alia membra, quorum e numero es, iustum ac debitum poscit auxilium ? Huiusne tu necessitates deserens ad carnalia uerba conuerteris ? Nonne haec grauioribus querelis insonat auribus ? Nonne cariora uiscera et caelestia ubera ostentat ? »

18. *Ep.* 243, 10, p. 577 : « Ista umbra pietatis de foliis illius arboris uenit, quibus se primum parentes nostri in illa damnabili nuditate texerunt ».

19. *Ep.* 243, 11, p. 578 : « Cum te praesentem animaduertentem domesticis curis a diuino studio retardari, ferri te potius et duci a cruce tua quam eam te ferre ac ducere sentiebam. Crucem enim nostram dominus, quam portari a nobis iubet ut eum expeditissimi sequamur, quid aliud quam mortalitatem carnis huius significat ? Ipsa enim nos cruciat, donec absorbeatur mors in uictoriam. Crux ergo haec ipsa crucifigenda est et transfigenda clauis timoris dei, ne solutis et liberis membris reluctantem portare non possimus ».

20. *Ep.* 243, 8, p. 575 : « adde uiri eius susceptionem carnis ».

21. J. FINAERT, *L'évolution littéraire de saint Augustin*, Paris 1939, p. 41 et 43 ; Chr. MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, t. I, Rome 1961, p. 386-387.

de rendre une idée plus complexe. Ici, au contraire, comme dans le *De uera religione*, VIII, 14 (*illa hominis sacrosancta susceptio*)²², ou dans la lettre 11, § 2 (*hominis susceptio*)²³, *incarnatio* ferait l'affaire. Mais le mot ne lui est peut-être pas encore complètement familier, et l'expression qu'il y substitue est à considérer sans doute comme la marque d'une date ancienne.

Les points suivants que nous allons examiner, et qui concernent le fond, devraient tous confirmer cette date ancienne. Les premiers le feront d'une manière nette, quoique encore imprécise, les autres de façon précise et concordante.

III. — RAPPORT DE LA LETTRE AVEC LE *DE VERA RELIGIONE* ET LE *DE SERMONE DOMINI IN MONTE*²⁴

C'est tout un développement du *De uera religione* (390) qui se retrouve dans notre lettre.

Opposition du privé et du commun, du temporel et de l'éternel :

« Quoi d'étonnant si ne parvient pas au royaume celui qui aime le bien privé et non le bien commun ? » (*VR*, 88).

« Cet amour est temporel » (*VR*, 88). « Haïssons donc les liens temporels, si nous brûlons de l'amour de l'éternité²⁵ » (*VR*, 89).

« Qu'il haïsse l'affection privée, qui (...) est temporelle » (*Ep.*, § 4).

« Toutes ces choses (...) l'empêchent d'obtenir non ces biens propres qui passeront avec le temps, mais les biens communs qui demeureront pour l'éternité²⁶ » (*Ep.*, § 3).

Idée de la parenté spirituelle :

« Ils sont (...) frères surtout, parce qu'un unique père les appelle par son testament à un unique héritage²⁷ » (*VR*, 89).

« Si elle est une sœur dans le Christ, elle l'est et pour toi et pour moi et pour tous ceux

22. *De uera religione*, VIII, 14, *CC* 32, p. 197.

23. *Ep.* 11, 2, *CSEL* 34, 1, p. 26.

24. C'est le regretté P. Luc Verheijen, auquel cette étude doit tant dans son ensemble, qui nous a donné l'idée de ces rapprochements.

25. *De uera religione*, XLVI, 88, p. 245 : « Quid (...) mirum, si ad regnum non peruenit qui non communem, sed priuatam rem diligit ? » ; 88, p. 244 : « ista dilectio temporalis est » ; 89, p. 245 : « Oderimus ergo temporales necessitudines, si aeternitatis caritate flagramus ».

26. *Ep.* 243, 4, p. 571 : « priuatam affectum oderit, qui (...) temporalis est » ; 3, p. 570 : « Omnia (...) haec (...) impediunt ad obtinenda non ista propria temporaliter transitura, sed in aeternum mansura communia ».

27. *De uera religione*, 89, p. 245 : « sunt (...) fratres maxime, quia eos unus pater testamento suo ad unam hereditatem uocat ».

à qui est promis un unique héritage céleste, Dieu pour père et le Christ pour frère dans la même société de charité²⁸ » (*Ep.*, § 3).

Cette phrase surtout du *De uera religione* :

« S'il parle plus aisément à quelqu'un de ses familiers qu'à tout autre, ce n'est pas qu'il l'aime davantage, mais c'est qu'il est plus en confiance avec lui et dispose de plus de temps pour lui (*apertiores temporis ianuam*)²⁹. » (*VR*, 11)

paraît avoir son écho dans la lettre :

« Que tu sois aussi uni à elle par les liens de la chair, cela doit te permettre de causer plus familièrement avec elle et de la conseiller avec plus de franchise (*apertiore ianua*)³⁰ » (*Ep.*, § 4).

L'expression *apertior ianua* n'est, du reste, attestée, d'après le *Thesaurus Augustinianus*, que dans ces deux passages. On est ainsi amené à penser que la lettre à Laetus n'est pas trop éloignée du *De uera religione* : elle est comme tirée en arrière vers cette œuvre.

Le *De Sermone Domini in monte* (394) présente, lui aussi, des ressemblances avec la lettre. Nous lisons, par exemple, en I, 15, 41 :

« Nous devons aimer ce qui peut être amené avec nous à ce royaume où personne ne dit mon père, mais où tous disent au Dieu unique notre père ; ni ma mère, mais où tous disent à la Jérusalem céleste notre mère ; ni mon frère, mais où tous disent de tous notre frère.

(...) Il faut donc que le disciple haïsse ce qui passe dans ceux qu'il désire voir arriver avec lui à ce qui demeurera toujours, et qu'il haïsse cela en eux d'autant plus qu'il les aime davantage³¹ ».

Voilà qui rejoint les formules déjà citées sur la parenté spirituelle ou sur les biens transitoires et les biens éternels, ainsi que l'injonction faite à Laetus (*Ep.*, § 7) : « Souviens-toi de haïr cela en elle (ta mère), si tu l'aimes³² ».

28. *Ep.* 243, 3, p. 570 : « Quod (...) soror in Christo est, et tibi est et mihi et omnibus quibus una caelestis hereditas et pater deus et frater Christus in eadem caritatis societate promittitur ».

29. *De uera religione*, XLVII, 91, p. 247 : « si aliquem familiarium suorum promptius quam quemlibet alloquitur, non eum magis diligit, sed ad eum habet maiorem fiduciam et apertiores temporis ianuam ».

30. *Ep.* 243, 4, p. 571 : « Quod (...) tu illi etiam carnali necessitudine adnecteris ad sortem ualere debet familiarius conloquendi et apertiore ianua consulendi ».

31. *De Sermone Domini in monte*, I, 15, 41, CC 35, p. 46 : « diligamus (...) quod nobiscum potest ad illa regna perducere, ubi nemo dicit pater meus, sed omnes uni deo pater noster ; nec mater mea, sed omnes illi Hierusalem mater nostra ; nec frater meus, sed omnes de omnibus frater noster (...). Necesse est ergo ut oderit ea quae transeunt discipulus Christi in his quos secum ad ea uenire desiderat quae semper manebunt ; et tanto magis haec in eis oderit, quanto magis eos diligit ».

32. *Ep.* 243, 7, p. 574 : « hoc memento ut oderis in ea, si diligis eam ».

Mais, à côté des ressemblances que nous venons de voir, il y a aussi une différence manifeste entre les deux œuvres et la lettre.

Dans les premières, Augustin déclare qu'il faut haïr en bloc nos parentés, qui découlent du péché originel.

Dans le *De uera religione*, Augustin dit :

« Nous n'aurions pas de telles relations, liées à la naissance et à la mort, si notre nature (...) n'était tombée dans la corruption présente³³ » (*VR*, 88).

Les *Retractationes* corrigeront :

« Il y aurait eu tout de même les parentés et les alliances que nous connaissons, si personne n'avait péché et si personne n'était mort³⁴ » (*Retr.*, I, 13, 8).

Le *De Sermone Domini in monte* reprend l'idée du *De uera religione* :

« Il faut raisonner de même en ce qui concerne le père, la mère et tous les autres liens du sang : nous devons haïr en eux ce que le genre humain tire de la naissance et de la mort³⁵ » (*SD*, I, 15, 41).

Augustin, après avoir cité ces lignes, explique dans les *Retractationes* :

« Cela laisse entendre que ces liens n'auraient pas existé si, aucun péché de la nature humaine n'ayant été commis précédemment, personne n'était mort » (*Retr.*, I, 19, 5).

Tel n'est plus son sentiment. Il conclut :

« Il faut donc résoudre autrement la question de savoir pourquoi (...) le Seigneur ordonne de haïr ses parents et ses enfants (...). Nous devons haïr en nos proches l'attitude par laquelle ils font obstacle au royaume de Dieu³⁶ » (*ibid.*).

Or, d'une part, Augustin semble bien avoir abandonné dans la lettre 243 le point de vue qui était le sien dans le *De uera religione* et le *De Sermone Domini in monte* (rien en tout cas ne le décèle), et, d'autre part, on y trouve prônée la

33. *De uera religione*, 88, p. 244 : « Non (...) ullas tales necessitudines haberemus, quae nascendo et moriendo contingunt, si natura nostra (...) in istam corruptionem non relegaretur ».

34. *Retractationes*, I, 13, 8, *CC* 57, p. 40 : « Essent (...) etiam istae cognationes atque affinitates, si nullus delinqueret nullusque moreretur ».

35. *De Sermone Domini in monte*, I, 15, 41, p. 45-46 : « Hoc et de patre et de matre et de ceteris uinculis sanguinis intellegendum est, ut in eis oderimus quod genus humanum nascendo et moriendo sortitum est ».

36. *Retractationes*, I, 19, 5, p. 57-58 : « Item quod dixi : ' Hoc (...) sortitum est ', ita sonat quasi non essent futurae istae necessitudines, si nullo naturae humanae praecedente peccato nemo moreretur (...). Ac per hoc aliter soluenda quaestio est, cur dominus (...) praecipiat odio habendos et parentes et filios (...), id est ut (...) oderimus in propinquis si impediunt a regno dei ».

haine - seconde manière, la haine de « ce qui empêche d'obtenir (...) les biens (...) qui demeureront pour l'éternité³⁷ » (*Ep.*, § 3).

La conséquence est que, si la lettre 243 est proche de ces deux œuvres, datant de 390 et 394, elle leur est tout de même postérieure.

IV. — RAPPORT DE LA LETTRE AVEC LES *CONFSSIONS*

Si nous considérons les paraboles de la tour et du roi, aux paragraphes 1-3 et 6-7 de la lettre, nous constatons qu'elles se rencontrent bien rarement chez Augustin. C'est seulement dans les *Confessions* (397), le Sermon Denis 17 (avant 400), les *Quaestiones euangeliorum* (vers la même date) et la lettre 157 (414 ou début 415).

Mettons à part les *Quaestiones euangeliorum*. Le second livre de ces *Quaestiones* est relatif à l'Évangile de Luc dont il présente l'explication — celle de nos paraboles y est donnée à sa place (II, 31)³⁸.

La lettre 157, à Hilarius, est une longue lettre-traité³⁹. Aux paragraphes 33-34, les paraboles illustrent le renoncement aux richesses matérielles, et le reste du développement touche aux problèmes de la grâce. N'y cherchons aucun lien avec notre lettre.

La ressemblance du Sermon Denis 17⁴⁰ et de la lettre à Laetus est plus marquée. Ce sermon a été prêché à Bulla Regia, à l'occasion de la fête des saints Maccabées. L'orateur commente l'Évangile fixé — ou choisi — pour la fête : *Luc* 14, versets 28 et suivants (§ 2) ; puis le passage obligé des *Maccabées*, qui avait également fait l'objet d'une lecture (§ 7). On pourrait se dire qu'au lendemain de cette prédication, Augustin était tout prêt à argumenter sur les exemples de la tour, du roi et de la mère des Maccabées. Mais cette façon d'argumenter allait de soi dans la lettre même, car les paraboles viennent, pour ainsi dire, à l'appel du mot *tirocinia* (« les premières armes »), et la comparaison de la mère de Laetus avec la mère héroïque des Maccabées est naturelle à la suite de cela. La lettre nous semble donc ne rien devoir au sermon.

Reste le texte parallèle le plus court, mais le plus intéressant, qui est *Confessions* VIII, 6, 15⁴¹. Il y est question de la tour, et, cette fois, dans le même contexte, puisqu'il s'agit de vocation monastique. C'est l'histoire, racontée par Ponticianus, des deux jeunes gens de Trèves, qui, après avoir rencontré des moines qui vivaient

37. *Ep.* 243, 3, p. 570 : « quae (...) impediunt ad obtinenda (...) in aeternum mansura ».

38. *Quaestiones euangeliorum*, II, 31, CC 44B, p. 71-72.

39. *Ep.* 157, CSEL 44, p. 449-488.

40. Sermon Denis 17, éd. G. Morin, MA I, Rome 1930, p. 81-89.

41. *Confessiones*, VIII, 6, 15, CC 27, p. 123.

aux abords de la ville, abandonnèrent le monde, leurs carrières, leurs fiancées. Celui qui s'était décidé le premier disait à l'autre :

Te si piget imitari, noli aduersari (« si tu n'as pas envie d'en faire autant, ne t'y oppose pas ») – ce que Laetus devrait dire à sa mère, s'il écoutait le conseil d'Augustin à son sujet :

Sed non uult sequi ? non impediat (« Mais elle ne veut pas suivre ? Qu'elle ne mette pas d'obstacle »)⁴².

Le second n'ayant pas tardé à prendre la même résolution que son camarade, Augustin ajoute :

« Et tous les deux, devenus tiens, bâtissaient leur tour en mettant le prix nécessaire : tout abandonner pour te suivre⁴³ ».

Ces quelques lignes des *Confessions* et les passages de la lettre que nous avons rappelés peuvent très réellement se faire écho.

V. — RAPPORT DE LA LETTRE AVEC LE *CONTRA FAVSTVM*

Évoquant dans les *Confessions* l'« erreur » manichéenne, Augustin résume ainsi l'idée qu'il avait eue du Christ :

« Je craignais (...) de le croire né dans une chair, pour n'être pas contraint de le croire souillé par la chair⁴⁴ ».

Le paragraphe 9 de notre lettre fait clairement allusion à cette conception-là. Mais c'est un développement sans véritable nécessité, qui s'ajoute au développement normal :

« Eh quoi ! ton chef n'avait-il pas une mère de la terre ? Cependant, comme on la lui annonçait alors qu'il s'occupait des affaires du ciel, il répondit : ' Qui est ma mère et qui sont mes frères ? ' Et étendant la main vers ses disciples, il dit que nul n'était de sa parenté, sinon celui qui faisait la volonté de son père. Dans ce nombre assurément il comprit aussi, avec bienveillance, Marie elle-même ; elle faisait en effet, elle aussi, la volonté du Père. Ainsi le très bon, le divin maître rejeta-t-il, parce qu'il était terrestre au regard de la parenté céleste, le nom même de mère qu'on lui avait annoncé comme privé et particulier (...).

« Et pour que ce très salutaire enseignement, par lequel il avait montré qu'il faut mépriser

42. *Ep.* 243, 10, p. 577.

43. *Confessiones*, VIII, 6, 15, p. 123 : « Et ambo iam tui aedificabant turrem sumptu idoneo relinquendi omnia sua et sequendi te ».

44. *Confessiones*, V, 10, 20, p. 69 : « Metuebam (...) credere in carne natum, ne credere cogerer ex carne inquinatum ».

dans les parents l'affection charnelle, ne donnât pas d'appui à l'erreur qui fait nier à certains qu'il ait eu une mère, il avertit à un autre endroit ses disciples de ne pas dire qu'ils avaient un père sur la terre, pour bien faire voir que, de même que ceux-ci avaient eu évidemment des pères, il avait eu, lui, une mère ; mais en méprisant sa parenté terrestre avec elle, il donnait à ses disciples l'exemple du mépris de tels liens⁴⁵ ».

Pourquoi une telle digression, si ce n'est parce qu'Augustin a l'esprit tout occupé par sa réfutation des manichéens, en particulier de Faustus ? C'est dans le *Contra Faustum*, en effet, que nous lisons ces lignes qui sont à mettre en parallèle avec ce qui précède :

« S'ils pensent qu'il n'a pas eu de mère ni de famille sur la terre parce qu'il a dit : ' Qui est ma mère et qui sont mes frères ? ' il ne leur reste plus qu'à affirmer que ses disciples, à qui il a donné cet exemple en sa personne afin qu'ils méprisent pour le royaume des cieux les liens de leur famille terrestre, n'ont eux-mêmes pas eu de pères parce qu'il leur a dit : ' Ne dites pas que vous avez un père sur la terre... '⁴⁶ ».

Puisqu'on date le *Contra Faustum* de 397-398, on peut penser que l'indice fourni par cette œuvre est d'autant plus valable qu'il concorde avec celui des *Confessions*.

VI. — RAPPORT DE LA LETTRE AVEC LA RÈGLE

Voyons maintenant un passage de la lettre qui renferme une citation scripturaire éclairante pour la chronologie : cette citation, outre son intérêt en ce qui concerne le *terminus a quo* de la lettre, conduit à un rapprochement significatif de celle-ci avec la *Règle*.

45. *Ep.* 243, 9, p. 576 : « Itane matrem terrenam non habebat imperator tuus ? quae tamen cum ei nuntiaretur agenti caelestia, respondit : ' Quae mihi mater aut qui mihi fratres ? ' et extendens manum in discipulos suos, non dixit pertinere ad cognitionem suam, nisi qui faceret uoluntatem patris eius. In quo numero profecto etiam ipsam Mariam benignus inclusit ; faciebat enim et illa uoluntatem patris. Ita optimus magister atque diuinus et maternum nomen, quod ei quasi priuatum propriumque nuntiauerant, quia terrenum erat, in comparatione caelestis propinquitatis abiecit (...). Et ne isto saluberrimo magisterio, quo contemni carnalem affectum in parentibus docuit, adminiculum error acciperet, quo matrem habuisse a quibusdam negatur, alio loco discipulos monuit ne se patrem in terris dicant habere, ut quomodo illos habuisse manifestum est patres, sic se habuisse matrem manifestaret, cuius tamen terrena cognatione contempta contemnendarum talium necessitudinum discipulis praeberet exemplum ».

46. *Contra Faustum*, VII, 2, *CSEL* 25, 1, p. 303-304 : « Quodsi propterea putant eum non habuisse in terra matrem uel genus, quia dixit : ' Quae mihi mater uel qui fratres ? ' superest ut etiam discipulos eius, quibus hoc exemplum in se ipso praebuilt, ut terreni generis necessitudinem propter regnum caelorum contemnerent, adfirmant non habuisse patres quia dixit eis : ' Ne uobis dicatis patrem in terra... ' ».

« Il ne faut pas, écrit Augustin à Laetus, que ta mère accorde plus de prix au fait de t'avoir enfanté de son sein qu'à celui d'avoir été enfantée avec toi du sein de l'Église. Et ce que je dis de ta mère doit s'entendre de toute autre parenté analogue. Que chacun le pense aussi à propos de son âme ; qu'il haïsse en elle l'affection privée, qui sans nul doute est temporelle, mais qu'il aime en elle cette communion et cette société dont il a été dit : ' Ils avaient une seule âme et un seul cœur tendus vers Dieu '. Ainsi en effet ton âme ne t'appartient pas en propre, mais elle est à tous les frères, dont les âmes, à leur tour, sont à toi, ou plutôt dont les âmes avec la tienne ne sont pas des âmes au pluriel, mais une seule âme, l'âme unique du Christ...⁴⁷ »

Le P. Verheijen a établi que c'est seulement après la réception, en juin 395 ou 396, de la lettre 30 de Paulin de Nole, où Paulin citait *Actes* 4, 32a, qu'Augustin a commencé à utiliser ce passage : « La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme » dans le sens où nous le trouvons utilisé ici — aussi bien que dans la *Règle* —, c'est-à-dire le sens communautaire⁴⁸.

Auparavant, Augustin « donnait de l'unité des cœurs une interprétation non pas collective, mais individuelle⁴⁹ ». « Pour lui, le ' cœur un ' était le *cor simplex*, le cœur individuel pacifié⁵⁰. » Alors que, selon Possidius, la communauté d'Hippone avait été fondée, au début de la vie sacerdotale d'Augustin, sur la base de la mise en commun des biens :

« La toute première règle était que dans cette société personne ne possédât rien en propre, que tout leur fût commun, et qu'il fût distribué à chacun suivant ses besoins⁵¹ » (cf. *Actes* 4, 32b-c et 35b),

la *Règle*, elle, insiste sur l'unité des âmes et des cœurs dans une perspective fraternelle :

« Avant tout, ce qui est la raison de votre rassemblement, vivez unanimes à la maison, ayant une seule âme et un seul cœur tendus vers Dieu⁵² » (cf. *Actes* 4, 32a).

47. *Ep.* 243, 4, p. 571-572 : « ne quod ex utero suo te genuit pluris pendat quam quod ex utero ecclesiae genita est tecum. Quod autem de matre dixi, hoc et de tali cetera propinquitate intellegendum est. Hoc etiam quisque de anima sua cogitet, ut etiam in ipsa priuatum affectum oderit, qui procul dubio temporalis est, diligat autem in ea communionem societatemque illam de qua dictum est : ' Erat illis in deum anima et cor unum '. Sic enim anima tua non est propria, sed omnium fratrum, quorum etiam animae tuae sunt uel potius quorum animae cum tua non animae sed anima una est, Christi unica... ».

48. L. VERHEIJEN, *Spiritualité et vie monastique...*, p. 99-102.

49. *Id.*, *op. cit.*, p. 98.

50. *Id.*, *op. cit.*, p. 122.

51. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, V, éd. M. PELLEGRINO, Rome 1955, p. 52 : « Maxime ut nemo quicquam proprium in illa societate haberet, sed eis essent omnia communia, et distribuerentur unicuique sicut opus erat ».

52. AUGUSTIN, *Praeceptum*, éd. L. VERHEIJEN, dans *La Règle de saint Augustin*, I, Paris 1967, p. 417 : « Primum, propter quod in unum estis congregati, ut unanimes habitetis in domo et sit uobis anima una et cor unum in deum ».

Or, la *Règle*, postérieure à 395, est antérieure au *Contra Faustum*, qui lui doit un emprunt⁵³. Cette « fourchette » correspond bien à l'époque où l'on peut supposer que le texte a été rédigé. Rappelons simplement quelques faits. Augustin a d'abord vécu dans le monastère des frères-laïcs. Devenu, en 395 ou 396, évêque « coadjuteur » de Valerius, il y est probablement resté. C'est seulement plus tard, à la mort de Valerius, survenue en 397, qu'il s'est installé dans la maison épiscopale, où il a établi un second monastère, le monastère des clercs. La composition de la *Règle* doit se placer à ce moment-là, peu avant ou peu après ce changement de résidence, Augustin ayant souhaité « compenser par la présence de sa *Règle* sa propre absence physique dans le premier monastère d'Hippone⁵⁴ ».

Nous serions bien tenté de rapprocher, chronologiquement, la lettre de la *Règle*. Naturellement, détachée du contexte, la citation d'*Actes* 4, 32a n'autorise aucune datation précise. Mais le contexte est ici un contexte monastique : Augustin s'adresse à un *seruus Dei* ; et il s'adresse, indirectement, aux « frères » du monastère, à qui la lettre ne manquera pas d'être communiquée. La citation prend un caractère de nécessité si on rapporte la lettre à la période où Augustin vient de mettre l'accent sur une exigence nouvelle de spiritualité : ne peut-on pas facilement imaginer Augustin, vers cette date de 397, donnant – ou réitérant – à tous les « frères » son instruction essentielle ?

Même si l'on devait négliger les indices les moins sûrs ou les moins précis parmi ceux que nous avons relevés, la concordance de plusieurs éléments importants suffirait à nous faire considérer comme extrêmement vraisemblable la date de 397. Mais voici le rapprochement décisif en faveur de cette conclusion. Ce rapprochement ne pouvait intervenir que le dernier, puisqu'il tient à la découverte faite il y a peu d'années par François Dolbeau d'un sermonnaire de Mayence qui offre sous le numéro 42 le *Sermo de honorandis uel contemnendis parentibus* – et il intervient heureusement à cette place, puisqu'il est plus net que tout autre.

VII. — POINTS COMMUNS DE LA LETTRE ET DU SERMON MAYENCE 42

Le Sermon Mayence 42 vient d'être publié par F. Dolbeau dans la *Revue Bénédictine*⁵⁵. C'est un sermon prêché pour une fête de martyr – sans doute celle du diacre Catulinus. Le texte est datable de la mi-juillet – voire plus précisément du 15 juillet – 397.

La ressemblance de ce texte avec le nôtre s'observe dans l'ensemble et dans le détail.

53. L. VERHEIJEN, *Spiritualité et vie monastique...*, p. 102-104.

54. *Id.*, *op. cit.*, p. 106.

55. F. DOLBEAU, « Sermons inédits de saint Augustin prêchés en 397, 3^e Série, F », *Revue Bénédictine*, 102, 1992, p. 282-297.

La seconde partie du sermon (§§ 7-10) développe l'idée que le martyr doit résister à l'influence de ses proches, et tout particulièrement de son épouse, comme le jeune Laetus doit résister à sa mère. Si la question du martyre constitue le thème du sermon, une allusion est faite à la mort et une autre au martyre dans la lettre même (§§ 4 et 6)⁵⁶. Le manichéisme est évoqué à la fois dans le sermon (§ 6) et, nous l'avons vu, dans la lettre (§ 9).

Il y a, d'autre part, dans les deux textes, nombre de références bibliques identiques, de la plus évidente (*Luc* 14, 26-27) à la moins perceptible (*II Maccabées* 7, 27⁵⁷). Le tableau I qui suit en présente la liste :

I. Références scripturaires	<i>Ep.</i> 243	<i>S. Mayence</i> 42
1. <i>Psaume</i> 21	§ 4 (citation du v. 21)	§ 4 (citation des vv. 12 et 17-19)
2. <i>II Maccabées</i> 7, 27	Cf. § 7	Cf. § 9
3. <i>Matthieu</i> 10, 39 + <i>Jean</i> 12, 25	§ 5 (cf. § 7)	Cf. § 12
4. <i>Luc</i> 14, 26-27	§ 2 (cf. § 11)	§§ 2, 6, 8 (cf. § 12)
5. <i>Romains</i> 8, 16-17 + <i>Hébreux</i> 9, 15	Cf. § 3	Cf. § 7
6. <i>Éphésiens</i> 6	Cf. §§ 5, 7 (allusion au v. 17)	§ 6 (citation des vv. 2-3)
7. <i>Philippiens</i> 2, 8	§ 8	§ 5

Mais le plus frappant est, à coup sûr, le choix des mêmes mots ou de termes synonymes pour exprimer des idées semblables (voir le tableau II ci-dessous). Deux exemples (7 et 8) méritent d'être privilégiés. Nous en donnons la traduction :

Ep. 243, § 5 : « Et que les parents ne s'irritent pas de ce que le Seigneur nous ordonne de les haïr, puisqu'il nous ordonne la même chose au sujet de notre âme ».

S. Mayence 42, § 12 : « Que ne s'irritent donc pas, dans une telle situation, le père et

56. *Ep.* 243, 4, p. 572 : « inde ad contemptum mortis facillime peruenitur » ; 6, p. 573-574 : « satis ostendit quemadmodum te, si opus esset, ad subeundam mortem penitus saeculum repudiare permetteret ».

57. Le texte de *Maccabées* : « te in utero nouem mensibus portauit (...) et in aetatem istam perduxit » est librement utilisé, pour son premier segment, au § 7 de la lettre : « decem illos menses, quibus uiscera eius onerasti » ; pour son second segment, au § 9 du sermon : « patrem et matrem (...) qui ad hanc aetatem (...) perduxerunt ».

II. Mots, expressions, tournures, idées	<i>Ep. 243</i>	<i>S. Mayence 42</i>
1. « affectus carnalis (humanus, priuatus) »	§ 4 « priuatum affectum » ; § 5 « carnalem animae affectum », « carnalem affectum eorum » ; § 7 « carnalis affectus », « carnalem affectum » ; § 9 « carnalem affectum »	§ 2 « carnalis affectus », « affectu carnali » ; § 7 « humanus affectus » ; § 13 « carnalis affectus »
2. « impedire »	§ 3 « impediunt » ; § 4 « impedit » ; (cf. § 5 « impedimento ») ; § 10 « impediatur »	§ 7 « impediatur », « impedire », « impediatur » ; § 8 « impedire » ; § 11 « impediatur »
3. « retinere »	§ 6 « rapit militem Christi tuba caelestis ad proelium et retinet mater »	§ 7 « ad coronam martyr armatur et uenit (...) pater et mater ut impediatur (...). Hic (...) noli agnoscere retinentes [ne timetis ms] »
4. « addere »	§ 8 « adde (...) susceptionem carnis (...) ; adde (...) mortem, mortem autem crucis »	§ 5 « Sed audi adhuc (...). Quid ultra ? (...) non solum usque ad humanam natiuitatem, sed etiam usque ad mortem. Habes ad hoc quod addas ? ' Habeo (...) mortem autem crucis ' »
5. « diligendo/pietate odisse »	§ 5 « oderit animam suam (...), quod tamen diligendo fit » (cf. § 7 « hoc memento ut oderis in ea, si diligis eam »)	§ 7 « oderis (...) patrem, pietate oderis talem »
6. « qui amat, perdat »	§ 5 « de parentibus rectissime dicitur ut, qui eos amat, perdat eos »	§ 12 « qui amat animam suam, perdat eam »
7. « non suscensere/non irasci... »	§ 5 « Nec suscensent parentes hoc praecipere dominum ut eos oderimus, quando nobis hoc de anima nostra praecipitur »	§ 12 « Non ergo irascatur in tali causa pater et mater, non uxor (...) ; et si irascantur, additum est : oderis insuper animam tuam »
8. « Euam cauere »	§ 10 « Quid interest utrum in uxore an in matre, dum tamen Eua in qualibet muliere caueatur ? »	§ 7 « uxorem (...) oderis et ipsam (...). Euam caue »

la mère, ni l'épouse (...); et s'ils s'irritent, il a été ajouté : ' hais de surcroît ton âme ' ». *Ep.* 243, § 10 : « Qu'importe qu'il s'agisse d'une épouse ou d'une mère ? il faut se méfier d'Ève en quelque femme que ce soit ».

S. Mayence 42, § 7 : « hais (...) ton épouse elle-même (...). Méfie-toi d'Ève ».

Ce dernier parallèle est singulièrement révélateur, du fait que la formule « se méfier d'Ève », employée dans les deux passages, ne se retrouve nulle part ailleurs chez Augustin.

Le constat de toutes ces ressemblances oblige à convenir que la lettre et le sermon appartiennent à la même période. S'il en est ainsi, et si l'on estime certaine la date du sermon, on jugera que n'est pas moins certaine la date de la lettre : 397.

Comme on sait qu'Augustin a été absent d'Hippone de mai à septembre (c'est le temps de son séjour à Carthage, ville où fut prononcé le sermon), il resterait à découvrir si Augustin a écrit la lettre à Laetus avant son départ ou après son retour.

La lettre nous apprend que Laetus a vécu au monastère et en est parti alors qu'Augustin lui-même s'y trouvait⁵⁸. Ce monastère est forcément celui des frères-laïcs, le seul où les deux hommes aient eu le loisir de se connaître, car l'autre monastère, celui des clercs, fondé à la mort de Valerius, en 397 précisément, n'aurait pu les réunir longtemps cette année-là. Le départ de Laetus est envisageable jusqu'en mai, à moins qu'Augustin n'ait déjà changé de résidence à cette date. Si Laetus est parti peu avant mai, la lettre sera postérieure à septembre ; s'il est parti sensiblement plus tôt, elle pourra être antérieure à mai. Nous n'osons pas donner la préférence à l'une des deux solutions.

Aimé GABILLON
3, avenue Berthelot
38100 GRENOBLE

RÉSUMÉ : La lettre à Laetus qui figure, depuis l'édition mauriste, dans la dernière série de la correspondance augustiniennne, s'est déjà vu attribuer, en raison de son style, une date ancienne. L'étude conduite ici voudrait prouver, en reprenant cet argument, en faisant appel au témoignage d'indices externes, et surtout en établissant des rapprochements avec différentes œuvres d'Augustin, parmi lesquelles le Sermon Mayence 42 récemment publié, que la lettre a dû être écrite en 397 exactement, soit avant le mois de mai soit après le mois de septembre.

58. *Ep.* 243, 11, p. 578 : « cum te praesentem animaduerterem » ; 12, p. 579 : « profectus a nobis es ».